

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 20
- Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 31 janvier 2024

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, N. SEMLAL, I. SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, C. PEGUET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, J-L. LACHENAL, F. CONTAT, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procuration :** V. JACQUEMOUD à É. BOUCHET, C. MEYNET à Lucas PUGIN et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Absents :** A. MIZZI, S. ROUGET, S. MILLOT-FEUGIER, G. GAUTHIER, D. EISACK et P. BARON

**Secrétaire de séance :** D. GERELLI-FORT

**2024DELIB012: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CONCIERGERIE »**

*3.5 Autres actes de gestion du domaine public*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° 2019DELIB161 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365, conclue entre la commune et l'association « Les amis de la Conciergerie » renouvelée par délibérations n° 2021DELIB069, n° 2022DELIB060 et n° 2023DELIB028 du Conseil municipal en date du 25 mai 2021, du 7 juin 2022 et du 7 mars 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission sports, loisirs, culture et patrimoine en date du 22 janvier 2024 ;

**Considérant** l'association « Les amis de la conciergerie » qui a pour objet de :

- créer, gérer, animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble
- proposer des animations, soit développées par l'association en elle-même, soit en relais avec d'autres associations locales
- transmettre des valeurs d'écocitoyen, d'écologie, de circuits courts; ces valeurs seront véhiculées au plus grand nombre à travers des activités gratuites et/ou payantes et des projets individuels et/ou collectifs
- fédérer les habitants autour du projet futur de la conciergerie

**Considérant** que l'association « Les amis de la conciergerie » est une association reignerande dont le siège social est fixé au 156 chemin de Caillat à Reignier-Ésery ;

**Considérant** l'objet de l'association « Les amis de la conciergerie » nécessitant de disposer d'un espace pour exercer ses activités ;

**Considérant** l'intérêt de la commune de soutenir les actions en faveur du vivre ensemble ;

**Considérant** qu'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585 d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup>, sises aux 301, 311, 319 Grande Rue a été mise à disposition de l'association « Les amis de la conciergerie » par la commune ;

**Considérant** que la parcelle cadastrée F n° 2365, d'une superficie de 1 198 m<sup>2</sup> a été mise à disposition pour permettre l'accès pompier et le maintien des activités de l'association ;

Cette mise à disposition gratuite représente un soutien financier de 11 331,50 € par an.

**Considérant** l'activité de la Conciergerie, laquelle souhaite ouvrir comme suit :

- Le samedi 15 mars 2024, dans le cadre de la Saint Patrick,
- Tous les vendredis soir de la période estivale du 29/05 au 26/07/2024 inclus et du 23/08 au 13/09/2024 inclus.
- Le Dimanche 14/07/2024, l'association utilisera le parking situé devant le bâtiment, côté Grande Rue dans le cadre de la fête nationale, barbecue et tournoi de pétanque. Cette utilisation fera l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction de stationnement ultérieur
- Le samedi 28 septembre pour le vide Grenier dans le parc de l'ancien Hôpital Local
- Une ouverture exceptionnelle en décembre à préciser dans le cadre de Décembre on s'tient chaud

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition ;

Après l'exposé de Madame Isabelle SAGE, Maire-adjointe déléguée aux sports et loisirs,

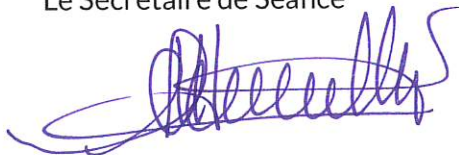
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365 conformément au plan annexé à la convention, avec l'association « Les amis de la conciergerie » ;

**Article 2 :** Annexe la convention à la présente ;

**Article 3 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente  
Publiée le **13 FEV. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.